

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
A l'attention de
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 12/pfd/185974
N/Réf : AVL/KD/MSJ-2.136/s.431
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : MOLENBEEK-SAINT-JEAN. Rue du Facteur, 2 - Extension du Commissariat de police.
Permis d'Urbanisme (*Dossier traité par Mmes I. Van den Cruyce et O. Maroutaëff*)

En réponse à votre lettre du 7 mars 2008, en référence, réceptionnée le 10 mars, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 19 mars 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée n'a pas formulé de remarque particulière à l'égard de l'extension projetée au Commissariat de police.

Prévue en pierre bleue meulée, l'extension prendrait l'aspect d'un porche, précédé par deux piliers, avec un sas vitré en son centre. Large de 6,30m sur une profondeur de 3,40m et une hauteur variant de 2,90m (sous plafond) à 4,10m (hauteur piliers), cette extension prendrait place le long de la rue du Facteur, à l'avant de l'entrée existante.

Bien que comprise dans la zone de protection de la Maison communale, cette intervention ne sera pas visible depuis l'édifice classé. La CRMS n'émet aucune objection sur sa mise en oeuvre. Elle observe, cependant, que la signalétique devra être adaptée en conséquence.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme S. Valcke)